

REGIONAL NOIR ET BLANC ET COULEUR PAPIER 2008/2009

LE COMMISSAIRE COULEUR :

Claude SALAUN

71, route du Pavé Blanc, Esc. K - 92140 CLAMART

LE COMMISSAIRE NOIR ET BLANC :

Guy HAMEL

14 rue Rabelais - 92170 VANVES

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les participants doivent être à jour de leur cotisation fédérale.

Nombre de photos par clubs : illimité. Un auteur participant au concours régional s'engage à participer au concours national.

Nombre de photos par auteur : 5 photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm. Au dos, en haut à gauche, devront figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur, portés sur les étiquettes fournies par l'UR 18.

Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.

Attention : Vous devez impérativement utiliser pour les régionaux les étiquettes fournies par l'UR 18. (<http://www.ursif.fr/concours/concours.php?PSC>)

2. MODALITES DE PARTICIPATION

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (DIA, CP, NB) qualificative pour les concours nationaux.

Date limite de réception : Lundi 12 janvier 2009

ADRESSES D'ENVOI :

NOIR ET BLANC

Guy HAMEL - 14 rue Rabelais - 92170 VANVES

Domicile. 01 46 62 63 13 – Portable 06 83 85 90 94

email pour confirmer envoi: guyhamel@numericable.fr

COULEUR

Claude SALAUN

71, route du Pavé Blanc - Esc. K - 92140 CLAMART

Domicile. 01 45 37 13 39

email pour confirmer envoi: claude.salaun827@orange.fr

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Ils doivent être accompagnés d'un bordereau par auteur et du bordereau club (fournis par l'UR 18 sur le site de l'URSIF). Penser à prévenir le commissaire de votre envoi. Merci.

3. JUGEMENT

Date : 24 janvier 2009

Lieu : Limours La Grange

Les 2 régionaux papier couleur et noir et blanc seront jugés le même jour.

Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR 18.

Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de noter de 20 (meilleure note) à 6.

S'ils le souhaitent, les membres du jury pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

4. PALMARES

Classement par œuvre

Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club

Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.

Prix jeune (-21 ans)

5. SELECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL

Les épreuves ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées. En cas d'ex-æquo, le jury sera souverain afin de déterminer les œuvres participant au National.

Le nombre de photos participant au concours national est fixé par le Commissariat National en fonction des résultats de l'année précédente.

Le Commissariat régional informera les participants au Concours National de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

Les résultats, les meilleures œuvres, les coups de coeur seront mis sur le site de l'URSIF / UR18 (www.ursif.fr)

Les photos seront à la disposition des clubs à l'Assemblée Générale et au plus tard, à la Réunion de JUIN.

6. GARANTIES

Tout en prenant le plus grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué.

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée.

La participation au Concours Régional implique l'acceptation du présent règlement